



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Michelle NOVAKOWSKI – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
 Karine REGOBIS à Jacques DECHENAUX
 Sébastien GRIVEL à Sarine VELLA
 Gaëlle FAOU à Colette ROULLET

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	4
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/77 Actualisation du tableau des emplois de la commune de VIF

Envoyé en Préfecture le
 Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025/77

Objet : Actualisation du tableau des emplois de la commune de VIF**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2025 approuvant le tableau des emplois de la Commune,**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025,**Vu** l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 1^{er} décembre 2025;**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,**Considérant** la réussite à l'examen professionnel et l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent sur le grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe du service Aménagement, il convient de créer un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à 35h,**Considérant** les possibilités d'avancement de grade sur l'année 2026, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à 35h afin de pouvoir nommer l'agent,**Considérant** les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement.**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE CRÉER** le poste suivant au 1^{er} janvier 2026 :

Nb de postes	Grade	Temps de travail du poste
1	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	35H00
1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35H00

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants au 1^{er} janvier 2026 :

Nb de postes	Grade	Temps de travail du poste
1	Rédacteur Principal 2ème classe	35H00
1	Technicien	35H00
1	Adjoint Technique	35H00
1	Attaché de conservation du patrimoine	35H00
1	Animateur Principal 2ème classe	35H00
1	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	35H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité